

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER

EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE D'UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2018-ARA-DUPP-01139

N° Garance : 2018-004962

Nature du document d'urbanisme : Modification n°1 du PLU

Localisation : Commune de Thonon-les-Bains dans le département de la Haute-Savoie

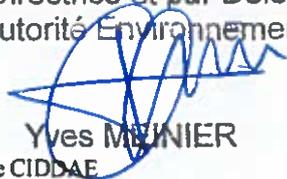
Maître d'ouvrage ou demandeur : Communauté d'Agglomération Thonon Agglo

Dossier reçu le 24/10/2018

La décision motivée sera prise dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du dossier, **soit au plus tard le 24/12/2018**

L'absence de réponse au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Pour la Directrice en Délégation,
Pôle Autorité Environnementale



Yves MEINIER

DREAL AUVERGNE – RHÔNE – ALPES / Service CIDDAE
5, Place Jules Ferry 69453 Lyon cedex 06
7, rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr